



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 24 juillet 2019
N° 1361

COMMUNIQUE DE PRESSE

Agnès PANNIER-RUNACHER salue l'adoption par le Parlement de la proposition de loi visant à préserver les intérêts de la défense et de la sécurité nationale de la France dans le cadre de l'exploitation des réseaux radioélectriques mobiles

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances, se félicite de l'adoption définitive de la proposition de loi visant à préserver les intérêts de la défense et de la sécurité nationale de la France dans le cadre de l'exploitation des réseaux radioélectriques mobiles. Les conclusions de la commission mixte paritaire des deux assemblées ont été adoptées par une large majorité à l'Assemblée nationale puis au Sénat.

La secrétaire d'Etat remercie l'ensemble des parlementaires mobilisés sur ce texte et plus particulièrement les rapporteurs et les commissions des deux assemblées mobilisés sur cette proposition de loi. Leur travail a permis d'améliorer le texte en apportant notamment de meilleures protections, comme le renforcement des sanctions pénales en cas de non-respect des obligations prévues par la proposition de loi.

L'avènement de la 5G va entraîner une transformation technologique majeure de notre société. Son déploiement constitue donc un événement structurant pour le secteur des télécoms et plus largement pour l'ensemble de notre économie.

Dans ce contexte de numérisation de la société, la maîtrise de la sécurité des réseaux est d'autant plus essentielle pour protéger les citoyens, les entreprises et assurer la souveraineté de la nation. Il s'agit d'un enjeu majeur qui ne peut être négligé. Car au-delà des nouveaux usages dont elle sera le support, la 5G renforcera, du fait de ses spécificités technologiques, les menaces pesant sur la sécurité et l'intégrité des communications électroniques. C'est pourquoi, il était nécessaire de renforcer et compléter le cadre juridique en vigueur. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une action coordonnée visant, pour les États membres de l'Union européenne, à se doter de dispositifs nationaux leur permettant de répondre aux futures problématiques de sécurité qui pourraient résulter des équipements 5G.

Le Gouvernement poursuit par ailleurs, avec l'Arcep, ses travaux de préparation de l'attribution des fréquences 5G. Les premières enchères seront lancées à l'automne 2019 pour des attributions début 2020 en vue des premiers déploiements et d'une ouverture commerciale des premiers services 5G courant 2020. A cet effet, l'Arcep a mis en consultation publique, le 15 juillet dernier, son projet de cahier des charges relatif aux modalités et conditions d'attribution de la bande 3,5 GHz pour lequel des retours sont attendus jusqu'à début septembre.



Le déploiement à venir doit permettre à tous les territoires d'avoir accès à la 5G et à ses usages spécifiques dans un calendrier raisonnable. A ce titre et comme l'a rappelé la secrétaire d'Etat, « il n'y aura pas un débit pour les villes et un débit pour les champs » : tous les sites feront l'objet d'une montée en débit pour atteindre 240 megabit par seconde. 12 000 sites par opérateur devront être équipés en 5G en 2025, dont un quart de ces sites dans les zones rurales. Les efforts sans précédents engagés dans le cadre du « New Deal 4G » sont par ailleurs maintenus et ont permis de multiplier par trois la vitesse de déploiement de la 4G sur le territoire.

Agnès Pannier-Runacher a déclaré : « *Le travail avec l'Assemblée nationale et le Sénat a permis d'aboutir à un texte équilibré. La France dispose désormais d'une législation avancée permettant d'assurer la sécurité de ses équipements connectés. Ce cadre législatif répond aux nouveaux enjeux de sécurité et cela sans retarder le déploiement des infrastructures 5G. Comme le Gouvernement s'y était engagé, le travail sur les textes d'application a démarré sans attendre et j'ai saisi, comme le prévoit la loi, l'Arcep et le CSNP pour avis. Dans le même temps, une consultation publique a été ouverte sur les projets de décret et d'arrêté.* ».

Contact presse :

Cabinet Agnès Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 - presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr